

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-trois février à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 18 février 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, GACHET (jusqu'à la délibération 2.7 inclus), PERROTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)

3. ACTIVITE DES SERVICES

3.1 SERVICE ANIMATION – TARIFICATION ACTIVITES ET MINI SEJOUR DU 2E TRIMESTRE 2026

L'équipe du service animation propose pour le deuxième trimestre 2026 les activités suivantes :

- Jeudi 21 Mai : Journée Pique-Nique dans le Beaufortain
- Samedi 23 mai : Participation à Odyssea (les participants règlent directement leur frais de participation à l'organisme)
- 17/18/19 Juin : Mini-séjour à Fournols d'Auvergne
- Mercredi 1^{er} juillet : Repas dansant salle de la Bisseraine

Les tarifs proposés pour ces animations sont détaillés ci-dessous :

	SORTIE BEAUFORTAIN – 21/05/2026					
Couple	Quotient 1 (- 1 953€)		Quotient 2 (Entre 1953 € et 2 456€)		Quotient 3 (Au-delà de 2 456€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1 115 €)		Quotient 2 (Entre 1 115 € et 1 396€)		Quotient 3 (Au-delà de 1 396€)	
	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
	26.50 €	34.50 €	35 €	42.50 €	43 €	50 €

	MINI-SEJOUR – 17,18 ET 19 JUIN 2026					
Couple	Quotient 1 (- 1 953€)		Quotient 2 (Entre 1953 € et 2 456€)		Quotient 3 (Au-delà de 2 456€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1 115 €)		Quotient 2 (Entre 1 115 € et 1 396€)		Quotient 3 (Au-delà de 1 396€)	
	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
	352 €	367 €	367 €	377 €	382 €	387 €

	TARIF UNIQUE CHAMBERIENS	TARIF UNIQUE HORS CHAMBERY
REPAS DANSANT – 01/07/2026	28 €	32 €

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'organisation et la tarification pour les animations proposées ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur par intérim du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente/ délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 10
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 15
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

